

INTERCOMMUNALITÉS — DE FRANCE —

21 RAPPORT
d'activité
22

SOMMAIRE

4

ENTRETIEN

6

Les adhérents et les instances d'Intercommunalités de France

8

3DS : l'appel de Clermont a été entendu

10

Le Manifeste : une feuille de route pour la législature

12

L'interco au Parlement

14

À VOTRE SERVICE

16

Action régionale : se rencontrer, échanger, représenter

18

Le premier congrès d'élus locaux en région

20

Ressources des intercommunalités :
FINANCES, RESSOURCES HUMAINES...

26

Economie :
FONCIER ÉCONOMIQUE, RÉINDUSTRIALISATION,
COMMERCE, NUMÉRIQUE...

34

Environnement :
PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE, ZAN, EAU, BIODIVERSITÉ...

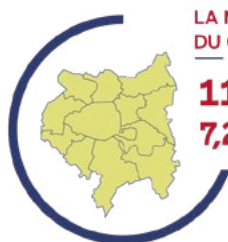
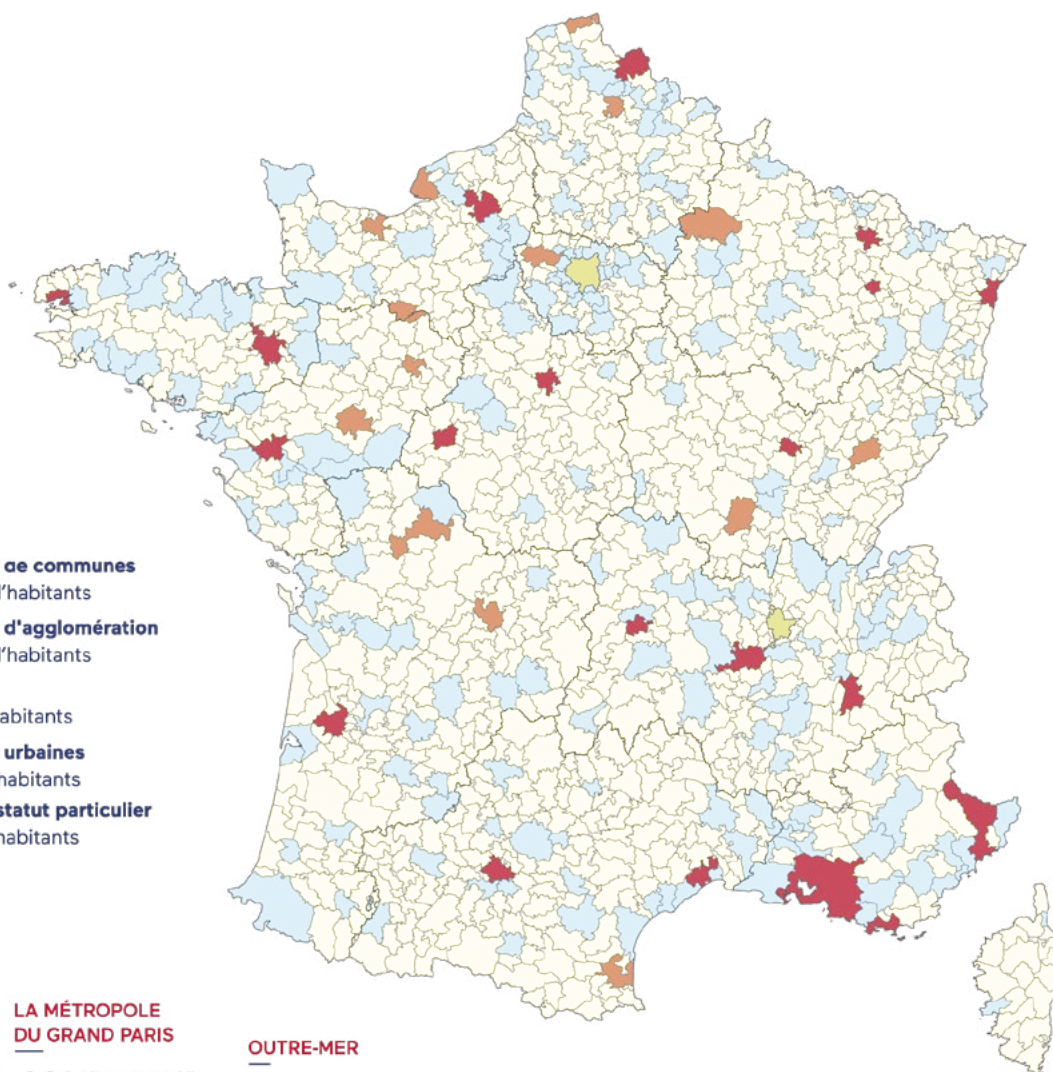
40

Cohésion :
CRTE, AOH, MOBILITÉS...

21
22

1255 INTERCOMMUNALITÉS

1255 bassins de vie



LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

11 établissements publics territoriaux
7,2 millions d'habitants

OUTRE-MER



LE **4^e** INVESTISSEUR PUBLIC, APRÈS LES COMMUNES, L'ÉTAT ET LES BAILLEURS SOCIAUX

12

MILLIARDS D'EUROS DE MARCHÉS PUBLICS EN 2021



272 300

AGENTS

LE **3^e** EMPLOYEUR TERRITORIAL



530

INTERCOMMUNALITÉS SONT ENGAGÉES DANS LE PROGRAMME TERRITORIAIRES D'INDUSTRIE



53 %

DES INTERCOMMUNALITÉS ONT LA COMPÉTENCE « PLAN LOCAL D'URBANISME »



59 %

DES INTERCOMMUNALITÉS SONT COMPÉTENTES EN MATIÈRE DE MOBILITÉS



Sébastien Martin

Président d'Intercommunalités de France
Président du Grand Chalon



ENTRETIEN

L'AdCF est devenue Intercommunalités de France : pourquoi ce changement ?

Le fait intercommunal est installé et les habitants de nos territoires connaissent leur intercommunalité : ce n'était pas chose acquise il y en a encore quelques années mais nos efforts de pédagogie, au national comme au local, et surtout les réalisations concrètes des communautés et leurs effets sensibles dans le quotidien des Français, ont porté leurs fruits. Il fallait que le nom qui nous rassemble reflète cette réalité : nous sommes les Intercommunalités de France.

Ce n'est pas une rupture avec notre histoire, c'est au contraire le parachèvement d'un effort engagé depuis 1989 pour porter le mouvement intercommunal, l'affirmer et enfin l'établir. Qui aujourd'hui peut contester la plus-value de l'intercommunalité quand, aux côtés de ses partenaires, elle a fait la démonstration de son efficacité pendant la crise sanitaire pour soutenir les entreprises, maintenir les services publics et protéger la population ? Comment pourrait-on raisonnablement remettre en cause l'organisation du bloc local qui, en fédérant les communes dans chaque bassin de vie, est devenue incontournable pour mettre en œuvre la transition écologique et énergétique, développer nos tissus économiques et raffermir notre cohésion territoriale ? L'État lui-même ne s'y est pas trompé en signant avec chaque intercommunalité un contrat de relance et de transition écologique (CRTE).



1989



1992



1999



2020



2022

Quel bilan tirez-vous de l'année écoulée ?

C'est une année de transitions. De grandes étapes ont été franchies : forte mobilisation des intercommunalités dans la relance pour faire face à la pandémie, fin de la législature avec un gros effort associatif pour faire aboutir le projet de loi 3DS dans une version acceptable pour les intercommunalités. Nous pouvons nous féliciter, sur ce dernier point, d'avoir obtenu ce que nous avons demandé il y a un an avec l'appel de Clermont : le statut d'autorité organisatrice de l'habitat, l'amélioration de la loi SRU et la préservation des compétences et des périmètres intercommunaux.

De nouveaux chantiers ont été ouverts : transfert de la compétence mobilités aux communautés de communes, accélération des mutations du commerce avec le Covid. Nous pouvons également citer la montée en compétences de l'intercommunalité sur les enjeux d'emploi, de formation et d'enseignement supérieur. Aujourd'hui commence un nouveau quinquennat marqué du sceau de la transition écologique territoriale, pour laquelle les intercommunalités détiennent les compétences au niveau local et sont capables de mobiliser les parties-prenantes autour d'un projet commun.

Ce quinquennat est également marqué par des défis budgétaires et financiers dans un contexte très inflationniste, alors que notre cohésion sociale et territoriale semble vaciller – j'en veux pour preuve la géographie du vote lors des dernières élections nationales. C'est enfin de nouveaux parlementaires et ministres avec lesquels nous devons faire avancer le mouvement intercommunal. À nous de leur démontrer que l'avenir de la France, c'est la France des bassins de vie !

Nous pouvons compter sur une équipe technique qui a été renforcée au cours de l'année et sur les élus de nos instances toujours plus présents et investis dans l'association.

Quelles sont les priorités d'Intercommunalités de France pour la législature qui s'ouvre ?

C'est d'abord et toujours le service aux intercommunalités adhérentes de l'association : servir les territoires, c'est notre raison d'être, c'est notre vocation. Nous avons étoffé nos commissions thématiques, créé de nouveaux groupes de travail, modernisé nos publications de guides et études, multiplié les webinaires et j'ai souhaité me déplacer dans toutes les régions pour rencontrer nos adhérents, entendre leurs besoins, débattre

de nos positions associatives. Ce travail sera poursuivi, avec constance et sérieux, pour accompagner les territoires sur leurs grands dossiers, comme la transition numérique, l'objectif de zéro artificialisation nette et la modernisation du foncier économique, ou encore la mise en œuvre des CRTE.

Servir les territoires, c'est garantir la pérennité et la visibilité sur nos ressources, faire progresser les relations État-collectivités et bien entendu approfondir la décentralisation des politiques publiques. Tout cela, nous le portons collectivement dans le cadre de la feuille de route des Intercommunalités de France. Ce « Manifeste » est le fruit d'un long travail engagé lors de la 31^{ème} Convention nationale des intercommunalités, à Clermont-Ferrand. Nos propositions sont riches : nous les voulons les plus partagées possible.

La 32^e Convention de l'intercommunalité est consacrée aux relations État-collectivités : et les associations d'élus dans tout cela ?

Justement, les associations nationales d'élus ont un rôle essentiel. Nous devons recréer un lieu de dialogue entre l'État et les territoires. Les défis sont nombreux et pressants : nous ne pouvons plus perdre notre temps sur des postures. Représentants de l'État, des régions, des départements et du bloc local doivent trouver le moyen de converger, en amont des réformes, pour définir des objectifs communs, établir des responsabilités claires, construire des coordinations efficaces, affecter des ressources adéquates.

La marque de fabrique d'Intercommunalités de France, c'est de toujours savoir être constructif et en même temps exigeant. Nous sommes une association sérieuse. Nous devons cela à nos adhérents.

*Servir les territoires,
c'est notre raison d'être,
c'est notre vocation.*



Les adhérents **D'INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE**

976 communautés adhérentes qui représentent
85% de la population française





Le bureau exécutif et les instances nationales D'INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

Avec l'appui du conseil d'orientation et du conseil d'administration d'Intercommunalités de France, le bureau exécutif, composé de 18 membres élus, anime l'association au quotidien, préside les commissions thématiques, assure la part majeure des rencontres ministérielles, des auditions parlementaires et des rendez-vous institutionnels.

LE BUREAU EXÉCUTIF D'INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE



Sébastien Martin
Président

Grand Chalon



Sébastien Miossec
Président délégué

Quimperlé communauté



Virginie Carolo-Lutrot
Première vice-présidente

Caux Seine agglo



Catherine Louis
Trésorière

C^{te} Forêts,
Seine et Suzon



Charles-Éric Lemaigen
Secrétaire national
Institutions et pouvoirs locaux

Orléans Métropole



Laurent Trogrlic
Secrétaire national
Economie

Bassin de Pompey



Antoine Chéreau
Mobilités

Terres de Montaigne



Boris Ravignon
Finances et fiscalité

Ardenne Métropole



Jean Revereaute
Transitions écologiques

Grand Angoulême



Régis Banquet
Grand cycle de l'eau

Carcassonne Agglo



Anne Terlez
Cohésion sociale

Seine-Eure Agglo



Patrice Vergiete
Aménagement du territoire

C^{te} de Dunkerque



Christophe Degruelle
Culture

Blois Agglopolys



Jacques Oberti
Numérique

SICOVAL



Catherine Vautrin
Enseignement supérieur

Grand Reims



Jérôme Baloge
Habitat

C^{te} d'agglomération du
Niortais



Gil Avérous
Ressources humaines et
administration

Châteauroux Métropole



Gabriel Baulieu
Commerce et Urbanisme
commercial

Grand Besançon

LES VICE-PRÉSIDENTS ET LEURS PORTEFEUILLES

L'année 2021-2022 a été riche

DE NOMBREUX RENDEZ-VOUS INSTITUTIONNELS

Au cours de l'année, la quasi-totalité des membres du Gouvernement ont été rencontrés. Au-delà du Gouvernement et du Parlement, des échanges riches et constructifs ont eu lieu avec notamment :

- François Asselin, président de la CPME
- Didier Bee, président de la MNT
- Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement
- Pierre Goguet, président de CCI France
- Nicolas Grivel, directeur général de la Cnaf
- Michel Hiriart, président de la FNCDG
- Édouard Jossa, président de l'UGAP
- Laure de La Raudière, présidente de l'Arcep
- Éric Lombard, directeur général de la Caisse des Dépôts
- Didier Migaud, président de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique
- Geoffroy de Roux de Bézieux, président du Medef
- Alexandre Saubot, président de France Industrie
- Olivier Sichel, directeur de la Banque des territoires
- Éric Trappier, président de l'UIMM
- Pierre Schill, Chef d'état-major de l'armée de Terre
- Philippe Wahl, président directeur général du groupe La Poste



Manifeste des Intercommunalités de France : **UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LA LÉGISLATURE**

Engagée dès les Universités d'été des Intercommunalités de France en juillet 2021, la rédaction des propositions de l'association pour le quinquennat 2022-2027 a fait l'objet d'une adoption en assemblée générale en octobre 2021 sous la forme d'un Manifeste, et a été remis le 22 mars aux candidats à l'élection présidentielle. Le travail ne s'arrête pas là et l'approfondissement des propositions, poursuivi tout au long de l'année, débouche sur une feuille de route pour la législature, finalisée à l'été 2022.

RETROUVEZ TOUTES LES PROPOSITIONS SUR **MANIFESTE.INTERCOMMUNALITES.ORG**

Un important travail de **RÉFLEXION ET DE PROSPECTIVE**

Audition des acteurs de l'eau en mars, de représentants de l'État sur le sujet des relations État-collectivités en juillet, étude sur le financement de la transition écologique, débats en partenariat avec la Gazette des Communes, avec Jérôme Fourquet, auteur de La France sous nos yeux (2021) et avec Jean-Marc Jancovici, président du Shift Project... Les positions des Intercommunalités de France se veulent inspirées et débattues.

Jérôme Fourquet, directeur Opinion de l'IFOP, a échangé avec Sébastien Martin, président du Grand Chalon, Véronique Pouzadoux, présidente de Saint-Pourçain Sioule Limagne et Patrice Vergriete, président de la communauté urbaine de Dunkerque, sur les questions de réindustrialisation, les plateformes logistiques et le modèle de la maison individuelle. Disponible en replay sur la chaîne YouTube des Intercommunalités de France.





Jean Revereault, vice-président du Grand Angoulême, Régis Banquet, président de Carcassonne agglomération et Anne Terlez, vice-présidente de l'agglo Sein-Eure, ont débattu avec Jean-Marc Jancovici, ingénieur, créateur du bilan carbone, spécialiste des grands enjeux de transition écologique et de décarbonation dans les territoires. Les discussions se sont largement appuyées sur les thèses défendues par Jean-Marc Jancovici et le Shift Projet, notamment dans l'ouvrage **Le plan de transformation de l'économie française** et le **rapport sur la Résilience des territoires**. Disponible en replay sur la chaîne YouTube des Intercommunalités de France.

Nos territoires demain :

L'AUDITION DES CANDIDATS À LA PRÉSIDENTIELLE

Près de 200 élus de l'intercommunalité et des grandes villes étaient réunis à l'Institut du monde arabe ce mardi 22 mars pour auditionner les candidats à l'élection présidentielle. Sébastien Martin, président d'Intercommunalités de France et président du Grand Chalon, Nathalie Appéré, maire de Rennes et présidente de Rennes Métropole, Virginie Carolo-Lutrot, présidente de Caux Seine Agglo et Jean-Luc Moudenc, premier vice-président de France urbaine et maire de Toulouse, ont animé cette séquence qui a vu se succéder au pupitre 11 des 12 candidats à l'élection présidentielle, pour la plupart représentés. L'occasion pour Intercommunalités de France et France urbaine de remettre aux candidats leurs propositions pour les territoires et la décentralisation.



« Intercommunalités de France et France urbaine poursuivront leur collaboration, parce que nous avons en commun cette France du territoire vécu par nos concitoyens, qui ont bien conscience que c'est par la coopération que nous arriverons à relever les défis d'aujourd'hui et de demain », a déclaré Sébastien Martin lors de cet événement organisé par les deux associations d'élus locaux.



3DS : L'APPEL DE CLERMONT A ÉTÉ ENTENDU

A lors que le projet de loi 3DS était en pleine navette parlementaire, les élus des Intercommunalités de France réunis à Clermont-Ferrand en assemblée générale adoptaient une motion dite « Appel de Clermont ». Remise à Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires, elle demandait solennellement la stabilité des compétences, des ressources et des périmètres intercommunaux, soutenait la volonté de progresser sur la mise en œuvre de la loi SRU et invitait toutes les parties prenantes – associations d'élus, Gouvernement et Parlement – à rechercher une position de consensus sur le texte.

Quatre mois plus tard, au prix d'une importante mobilisation des élus et des services d'Intercommunalités de France (des dizaines de réunions parlementaires, la participation à la rédaction d'une centaine d'amendements) l'appel de Clermont a été entendu :

Un nouveau statut d'autorité organisatrice de l'habitat (AOH) : réservé aux intercommunalités volontaires, ce statut qui doit encore être renforcé doit permettre une plus grande territorialisation de la politique de l'habitat.

Des avancées sur la loi SRU : le dispositif SRU est pérennisé et sa mise en œuvre assouplie. Les intercommunalités sont signataires du contrat de mixité sociale, annexé au PLH, permettant de moduler le taux plancher du dispositif de rattrapage des objectifs SRU. La mutualisation des objectifs SRU à l'échelle intercommunale est autorisée.

Des compétences préservées, un exercice facilité : tourisme, voirie, eau et assainissement, gestion des zones d'activités économiques, plans locaux d'urbanisme... l'équilibre de nombreuses compétences a été remis en cause lors de l'examen du texte. Au final, ces compétences ont été préservées et leur exercice parfois assoupli.

Des périmètres stabilisés : les assouplissements des conditions de scission de communautés ou de retraits de communes d'une communauté d'agglomération n'ont pas été retenus.





Les autorités

ORGANISATRICES DE L'HABITAT

Sur le modèle des autorités organisatrices de la mobilité (AOM), la loi prévoit désormais que certaines intercommunalités volontaires peuvent se voir reconnaître le statut d'AOH, par arrêté du préfet de région pris après avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH). Intercommunalités de France se félicite de cette reconnaissance et souhaite que ce statut soit renforcé durant ce nouveau quinquennat.

DES OBLIGATIONS RENFORCÉES

Pour devenir AOH, l'intercommunalité doit disposer :

- d'un PLH exécutoire ;
- d'un PLUi approuvé ;
- d'une convention intercommunale de mixité sociale ;
- d'une convention de délégation de compétences en matière d'habitat, signée avec l'État.

DES PRÉROGATIVES SPÉCIFIQUES

En contrepartie, l'intercommunalité est :

- consultée à sa demande sur les projets d'arrêtés pris à propos des réductions d'impôts sur les logements des zones caractérisées par de fortes difficultés à se loger ;
- signataire d'une convention pluriannuelle du nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU), elle a la possibilité d'orienter la production de logements locatifs sociaux, sous conditions ;
- signataire des conventions d'utilité sociale des organismes possédant au moins 5 % des logements du parc situés dans son ressort territorial.



Virginie Carolo-Lutrot
Première vice présidente
d'Intercommunalités de France



L'interco AU PARLEMENT

Corps intermédiaire soucieux d'assurer le lien entre le Parlement et les élus de l'intercommunalité, alors que le cumul des mandats locaux et nationaux est très encadré, Intercommunalités de France travaille à l'amélioration des politiques publiques décentralisées en nourrissant les réflexions, les travaux et les initiatives des parlementaires et en s'appuyant sur leur expertise pour faciliter la mise en œuvre des réformes dans les territoires.

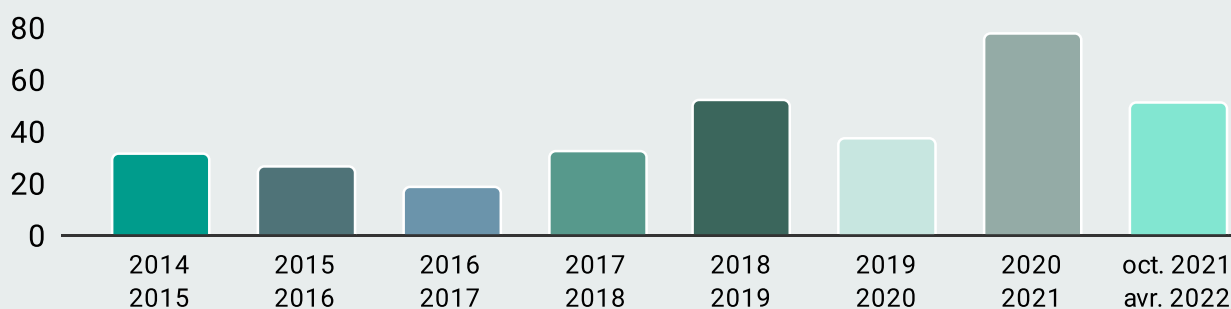
Un record de participation AUX TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Lois ELAN, Engagement et Proximité, Climat et résilience, 3DS... Depuis plusieurs années, le rythme des auditions parlementaires auxquelles participent les élus des instances d'Intercommunalités de France connaît une croissance soutenue malgré la crise sanitaire et la suspension des travaux parlementaires en 2022.

Les élus d'Intercommunalités de France participent aussi à de nombreuses auditions dans le cadre de missions d'information et rapports parlementaires : évolution des zones de revitalisation rurale, évaluation de la loi ELAN, accès aux soins, organisation des services déconcentrés, politiques jeunesse et citoyenneté...



AUDITIONS ET RENDEZ-VOUS PARLEMENTAIRES





Des relations

RICHE ET CONSTRUCTIVE

Au cours de l'année, les élus d'Intercommunalités de France ont notamment rencontré :

- Le président du Sénat, Gérard Larcher
- Les présidents des délégations aux collectivités locales de l'Assemblée nationale et du Sénat, Jean-René Cazeneuve et Françoise Gatel
- Les présidents de la commission des Lois et de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet et Roland Lescure
- Le président de la commission des finances du Sénat, Claude Raynal

Les parlementaires

ASSOCIÉS

Depuis 2014, Intercommunalités de France anime un cercle des parlementaires associés, pour travailler étroitement avec les députés et sénateurs intéressés par les enjeux intercommunaux et les politiques publiques territoriales. Au cours de cette législature, 35 députés et 30 sénateurs issus de toutes les régions et de tous les groupes politiques ont directement participé aux travaux d'Intercommunalités de France en siégeant dans ses commissions thématiques. Ils sont les destinataires privilégiés des analyses et des propositions de l'association.

En 2021-2022, huit parlementaires associés siègent au conseil d'administration d'Intercommunalités de France :

- Olivier Becht, député du Haut-Rhin, MoDem
- Gilles Carrez, député du Val-de-Marne, LR
- Francis Chouat, député de l'Essonne, LREM
- Christine Pirès-Beaune, députée du Puy-de-Dôme, PS
- Agnès Canayer, sénatrice de Seine-Maritime, LR
- Dominique Estrosi-Sassonne, sénatrice des Alpes-Maritimes, LR
- Françoise Gatel, sénatrice d'Ille-et-Vilaine, UDI
- Jean-Jacques Michau, sénateur de l'Ariège, PS

13 —

À VOTRE SERVICE !



Floriane Boulay
Directrice générale

Une équipe renforcée POUR ENGAGER LA NOUVELLE LÉGISLATURE

Intercommunalités de France compte 22 collaborateurs permanents. Cette équipe, animée par Floriane Boulay, directrice générale, est en charge de la vie de l'association : appui technique, information et accueil des adhérents, animation des instances nationales, pilotage d'études, organisation des manifestations régionales et nationales, mensuel Intercommunalités, relations presse et institutionnelles.



Charlotte Sorrin-Descamps
Directrice générale adjointe

Responsable du pôle Développement économique et Attractivité

Réorganisée et étoffée fin 2021, l'équipe est prête à engager la nouvelle législature : renforcement du pôle économie, transversalité du pôle environnement et aménagement (mobilités, eau, urbanisme, énergie, déchets, commande publique...), création d'un pôle cohésion sociale et territoriale...

RELATIONS INSTITUTIONNELLES



Montaine Blonsard
Responsable des relations avec le Parlement



Maxime Goudezeune
Chargé du plaidoyer



Sandrine Gouloumès
Chargée de missions institutionnelles



Yoann Jacquet
Conseiller Presse et Médias

ANIMATION DU RÉSEAU ET COMMUNICATION



Cécile Lacoste
Responsable de l'Action régionale



Sébastien Bayette
Rédacteur en chef d'Intercommunalités



Mathilde Lemée
Cheffe de projets événementiels & manifestations nationales

RESSOURCES INTERNES



Élian Charlot
Responsable de pôle



Déborah Bénichou
Chargée du suivi des Instances nationales

& Thomas Drouin
Office manager

LES CONSEILLERS

Ils rédigent les études, animent les commissions, les groupes de travail et les rencontres, conseillent et accompagnent les élus d'Intercommunalités de France dans les auditions parlementaires et les rencontres ministérielles... Les conseillers mettent également leur expertise au service des adhérents.

Retrouvez les études, articles et webinaires pilotés par leurs soins sur le site d'Intercommunalités de France.

ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT



Carole Ropars
Responsable de pôle
Conseillère Urbanisme et Mobilités



Oriane Cébile
Conseillère
Climat-énergie et Biodiversité



Anaëlle Contrepois
Conseillère Déchets,
Économie circulaire,
Agriculture, Com-
mande publique
responsable

COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE



Romain Briot
Responsable de pôle



Marie Morvan
Conseillère Cohésion
sociale

FINANCES ET FISCALITÉ



Claire Delpech
Responsable de pôle
Conseillère Habitat

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ



Clément Baylac
Conseiller Économie
et Attractivité



Lucas Chevrier
Chargé de recherche
Économie-industrie

15

LE SERVICE JURIDIQUE



Simon Mauroux
Responsable de pôle



Raphaël Meyer
Conseiller juridique

Une question juridique ? Le service propose aux adhérents d'Intercommunalités de France un accès direct, 5 jours sur 7, à des spécialistes du droit de l'intercommunalité et connaisseurs des pratiques menées dans le réseau des adhérents de l'association. 1 362 questions juridiques ont trouvé réponse cette année.

Nourri de sa connaissance des pratiques intercommunales, en lien constant avec le réseau des adhérents, élus comme directeurs généraux, le service juridique suit l'élaboration des lois et décrets qui concernent les collectivités locales. En lien avec la DGCL, il analyse et explique des nouveaux textes et doctrines qui s'imposent aux intercommunalités.

Retrouvez toutes les notes et analyses à l'attention des adhérents d'Intercommunalités de France sur le site de l'association : elles donnent les premières réponses aux questions les plus fréquentes.

LE PÔLE JOUBERT

Le groupement d'intérêt économique « Pôle Joubert » regroupe quatorze associations représentant ou travaillant en lien direct avec les collectivités sur tous les aspects des politiques publiques locales. Véritable « Maison des Territoires », installé rue Joubert à Paris, le GIE permet coopérations politiques, productions communes et mutualisations pratiques. Ses membres fondateurs sont Intercommunalités de France, France urbaine, le Groupement des autorités responsables des transports (GART) et la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU).



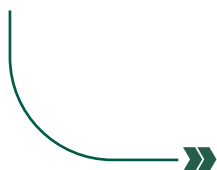
Action régionale : **SE RENCONTRER, ÉCHANGER, REPRÉSENTER**

L'interco fait

SON TOUR DE FRANCE

Depuis plus d'un an, Sébastien Martin, président d'Intercommunalités de France, effectue des déplacements dans toutes les régions et dans les Outre-mer. De Châteauroux à Cayenne, quelque 200 élus d'intercommunalités ont été rencontrés pour échanger sur les sujets locaux et débattre des positions associatives. Un constat généralisé : la gouvernance intercommunale s'est apaisée et les projets de territoire ont gagné en maturité. Foncier, habitat, industrie, mobilité, eau, finances... : les thèmes abordés sont aussi nombreux que les préoccupations des intercommunalités.

*Déplacement dans la
communauté d'agglomération
du Cotentin*



Les délégations régionales

SE DOTENT DE COORDINATEURS

Depuis 2015, Intercommunalités de France a constitué des délégations régionales des élus de l'intercommunalité, sans personnalité morale, pour permettre aux élus de chaque région d'échanger entre eux et de s'organiser collectivement pour mieux dialoguer avec les autorités régionales (politiques contractuelles, élaboration des schémas de planification régionaux...).

Pour animer ces délégations, Intercommunalités de France a nommé dans chacune d'elle des élus coordinateurs, membres de ses instances nationales.

L'action des délégations, c'est notamment :



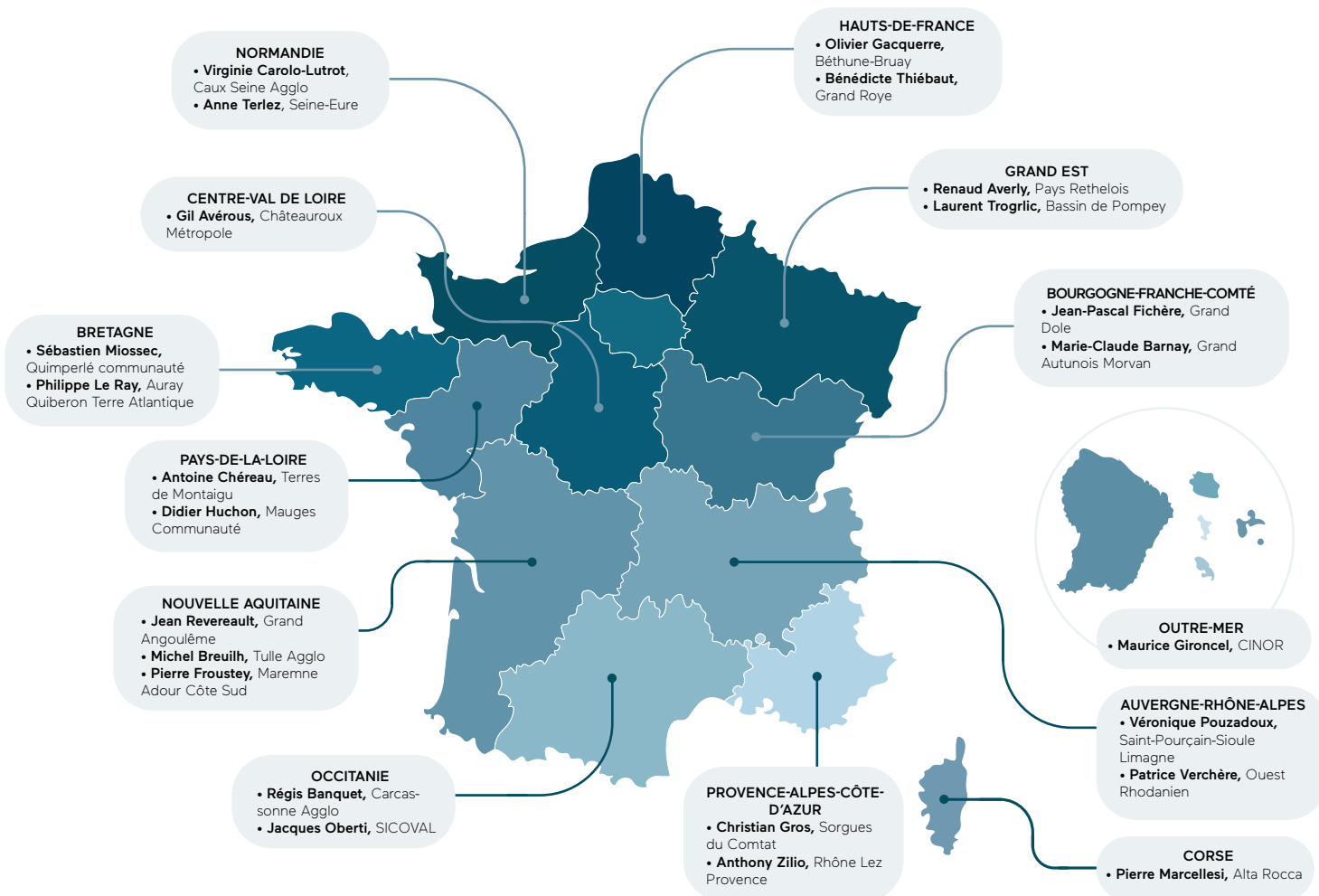
Des rendez-vous avec les services de l'État en région, comme en Bourgogne-Franche-Comté où la délégation a rencontré le préfet et le SGAR sur les dotations et les relations État-collectivités ;



Des rendez-vous avec les exécutifs régionaux, comme en Occitanie, en Centre-Val de Loire et en Auvergne-Rhône-Alpes, pour échanger sur le SRADDET, les mobilités, le tourisme, les contractualisations régionales...



Des rencontres entre les intercommunalités de la région pour confronter les expériences et construire une position commune, à l'image des rencontres consacrées aux questions foncières organisées en Bretagne et en Bourgogne-Franche-Comté.



Un déplacement

À LA RENCONTRE D'ADHÉRENTS DES OUTRE-MER

Guyane, Guadeloupe, Martinique : Sébastien Martin, président d'Intercommunalités de France et Virginie Carolo-Lutrot, première vice-présidente, sont allés rencontrer, échanger et apprendre auprès des intercommunalités d'Outre-mer. Territoires très spécifiques, les intercommunalités d'Outre-mer sont très dynamiques, comme en ont témoigné la richesse de leurs projets de territoire, plans climat-air-énergie territoriaux, Territoire d'industrie, projets alimentaires territoriaux...

Les échanges très riches sur les enjeux de cohésion, de développement économique, de transition écologique et énergétique ou de mobilités ont été ponctués de visites opérationnelles sur des chantiers majeurs en matières de transports ou d'agro-alimentaire.



De gauche à droite, Sébastien Martin, président d'Intercommunalités de France, Sandra Trochimara, maire de Cayenne et Serge Smock, président de la communauté d'agglomération Centre Littoral, sur le chantier du futur transport en commun en site propre de l'agglomération.

Le premier congrès d'élus locaux **ORGANISÉ EN RÉGION**

Organisée chaque année en région et sur trois jours au mois d'octobre, la Convention des Intercommunalités de France en est à sa 32^e édition, accueillie en 2022 dans la métropole bordelaise. La Convention, c'est le deuxième plus grand congrès d'élus en France et le principal congrès d'élus organisé en région, avec en moyenne :

1 800
CONGRESSISTES

120
INTERVENANTS

20
SÉANCES DE
TRAVAIL

Responsabilité sociale et environnementale :

LES DÉMARCHES D'INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

La Convention d'Intercommunalités de France adopte depuis plusieurs années une démarche RSE. Elle favorise aussi des retombées économiques intéressantes pour le territoire d'accueil : activité économique, offres touristiques, emploi et productions locales...

La démarche RSE du Congrès d'Intercommunalités de France, c'est :

- des matières recyclables favorisées ;
- des produits locaux pour les repas et buffets (près de 2 000 couverts) avec le souci de réduire le gaspillage alimentaire ;
- l'emploi de technologies plus propres et sobres dans leur consommation énergétique ;
- le recours à des entreprises mobilisées pour la réinsertion ;
- favoriser l'emploi local et la diversité.



En 2021 À CLERMONT-FERRAND

La réunion de l'assemblée générale des Intercommunalités de France à Clermont-Ferrand le 13 octobre 2021 a permis d'adopter le Manifeste des Intercommunalités de France à destination des candidats à l'élection présidentielle, ainsi qu'une motion (dite « Appel de Clermont ») relative au projet de loi « 3DS », remise à Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires, en séance plénière d'ouverture de la Convention.

La présence de nombreuses personnalités, en plus des 1 800 congressistes présents sur le temps du congrès, est venue confirmer l'importance de l'échelon intercommunal pour l'action publique en France et a illustré les coopérations nécessaires entre niveaux territoriaux, avec le Parlement et avec l'État. Ont notamment participé à la Convention : Carole Delga, présidente de Régions de France ; Caroline Cayeux, présidente de Villes de France et de l'ANCT ; Laurent Wauquiez, président de la région Auvergne-Rhône-Alpes ; Olivier Bianchi, président de Clermont-Auvergne Métropole ; Marc Fesneau, ministre des Relations avec le Parlement ; Jean-René Cazeneuve, président de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation de l'Assemblée nationale... Jean Castex, Premier ministre, est venu clôturer le Congrès le 15 octobre.

Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et Sébastien Martin, président d'Intercommunalités de France, à la plénière d'ouverture de la Convention de Clermont-Ferrand

Une présence presse et médias **EN FORT DÉVELOPPEMENT**

 **in**
16 000
ABONNÉS
(+6000 en un an)

 **16 000**
ABONNÉS
512 000 impressions de
nos tweets en un an

 **126**
VIDÉOS
publiées en un an

105 000 vues sur nos vidéos en un an, pour
23 000 heures de visionnage cumulées

 **460 000**
PAGES VUES
sur le site en un an

 **6 000**
DESTINATAIRES
pour la newsletter

 **600**
CITATIONS

dans la presse (nationale, collectivités, PQR)
depuis un an

35 communiqués de presse depuis un an



— ressources —



21 —



Crise sanitaire, inflation : **LES FINANCES LOCALES SOUS PRESSION**

La commande publique
DES INTERCOMMUNALITÉS C'EST :

11,8

Mds €
en 2021

+5,7%

par rapport
à 2019

1/3

de la commande
publique du bloc
local

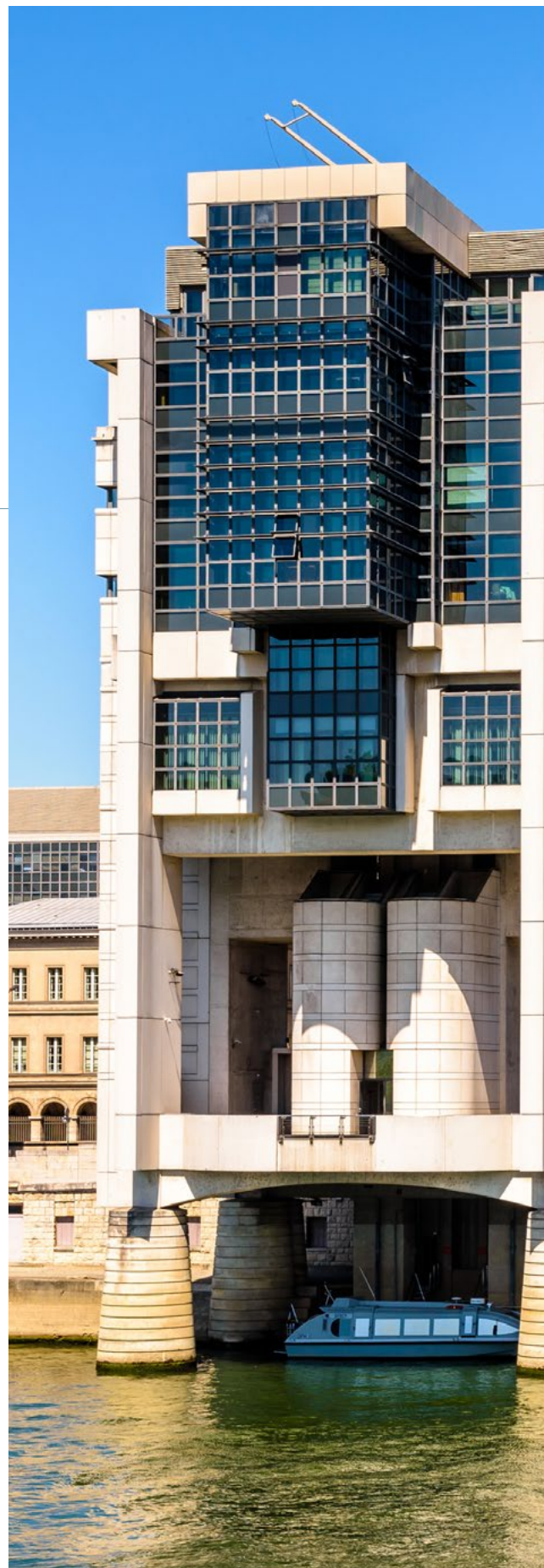
— 22

Les ressources fiscales et financières sont essentielles pour permettre le fonctionnement et le développement des services publics gérés par les intercommunalités. Intercommunalités de France travaille étroitement avec le Parlement, les cabinets ministériels et l'administration fiscale notamment dans le cadre des lois de finances. L'association est force de propositions et participe à l'évaluation des trajectoires financières des collectivités, dans le cadre des travaux du comité des finances locales ou encore dans le cadre d'auditions et de rapports de la Cour des comptes. Trois enjeux méritent une attention particulière et font l'objet des travaux de la commission Finances d'Intercommunalités de France.

1. DYNAMIQUE ET BIEN CONNECTÉE AUX RÉALITÉS LOCALES

Maintenir une ressource fiscale

Plus de la moitié des ressources de fonctionnement des intercommunalités proviennent des ressources fiscales. Au gré des réformes imposant des bouleversements importants (suppression de la taxe professionnelle, puis de la taxe d'habitation), notre fiscalité est devenue illisible, imprévisible et en perte de lien avec les territoires. À ce titre, Intercommunalités de France entend réaffirmer la volonté des collectivités du bloc local de disposer d'une fiscalité simplifiée, lisible, dynamique, en phase avec la réalité économique et urbaine de leur territoire.





2. Instauration d'une relation financière de confiance ENTRE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les collectivités protégées par la « règle d'or » budgétaire entendent se montrer responsables concernant le redressement des comptes publics. Mais pour investir et participer activement au développement du pays, les collectivités ont besoin de visibilité et de prévisibilité. Les relations financières entre État et collectivités doivent aller vers plus de pluriannualité, en particulier dans les aides de l'État en soutien à l'investissement local.

3. Repenser LES DISPOSITIFS DE PÉRÉQUATION

Les opérations de remembrement des différentes dotations n'ont pas permis de corriger efficacement les disparités de ressources et de charges des collectivités du bloc local. Les dispositifs de péréquation horizontaux et verticaux existent au niveau national en direction des communes et intercommunalités (dotation d'intercommunalité, FPIC, fonds de solidarité Ile-de-France, part péréquation de la dotation forfaitaire, dotations de péréquation communales), mais il faut revoir les indicateurs de ressources et mieux évaluer les indicateurs de charges, conforter le FPIC et revoir sa cohérence avec les autres dispositifs de péréquation et donner plus de souplesse à la péréquation au sein des territoires communautaires et métropolitains.

23



Avec la crise, la situation financière de certaines intercommunalités s'est fragilisée. La péréquation est appelée à devenir un chantier prioritaire de notre commission des finances.



Boris Ravignon
vice-président d'Intercommunalités de France

En charge des Finances et de la Fiscalité,
président d'Ardenne Métropole



La fonction publique territoriale **AU DÉFI DE L'ATTRACTIVITÉ**



— 24

L'attractivité de la fonction publique territoriale est une préoccupation à la hauteur des difficultés que rencontrent les intercommunalités dans leurs recrutements, au même titre que l'ensemble des collectivités locales : manque de candidatures, profils non adaptés, concurrence avec le secteur privé, pénurie générale de main-d'œuvre privée et publique dans certains métiers, niveau des rémunérations parfois perçu défavorablement, etc.

Ce constat appelle à mener un travail entre employeurs territoriaux, Gouvernement et organisations syndicales dans le domaine des rémunérations et des carrières, qui soulève deux questions : les ressources des collectivités pour assurer les dépenses de personnel et leur place dans le pilotage des décisions à prendre en la matière, là où les annonces unilatérales de l'exécutif national prévalent quasi-systématiquement. Les membres de la commission Ressources humaines et Administration d'Intercommunalités de France ont été auditionnés par Philippe Laurent, Corinne Desforges et Mathilde Icard dans le cadre de la mission que leur a confiée Amélie de Montchalin sur l'attractivité de la fonction publique territoriale. Sébastien Martin a rencontré la ministre le 24 novembre 2021. Le 12 juillet 2022 a été signé pour la première fois un accord national de méthode en matière de protection sociale complémentaire entre la plupart des représentants des organisations syndicales et les employeurs territoriaux, dont Intercommunalités de France.





En tant qu'employeur, les intercommunalités disposent d'atouts pour favoriser leur attractivité et s'engagent en ce sens, comme en témoigne la participation minimale en matière d'apprentissage ou de protection sociale complémentaire : des dépenses supplémentaires qu'il faut intégrer dans une réflexion sur nos ressources.



Gil Avérous
vice-président d'Intercommunalités de France

En charge des Ressources humaines, président de Châteauroux Métropole

Dans chaque collectivité, il existe des leviers envisageables à droit constant pour répondre à ce souci de l'attractivité de l'emploi territorial, qu'Intercommunalités de France s'attache à identifier et partager : qualité de la phase de recrutement, recrutements menés avec les communes membres ou à l'échelle plus large des centres de gestion pour bénéficier d'une meilleure visibilité, fidélisation des agents et perspectives de mobilités permises dans le cadre de services mutualisés au niveau de l'intercommunalité, communication sur la qualité des conditions de travail pouvant s'appuyer sur une « marque employeur », actions pour faciliter l'arrivée d'actifs sur le territoire (logement, travail du conjoint, etc.).

25

À RELIRE / À REVOIR



« ATTRACTIVITÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : QUELLES PISTES D'ÉVOLUTION? »

dossier du mensuel
Intercommunalités n° 273
(juillet 2022)





— économie —



La réindustrialisation PAR LES TERRITOIRES

L'INDUSTRIE C'EST :

**3,1
MILLIONS**

D'EMPLOIS
DIRECTS

800 000

EMPLOIS À
POURVOIR

LE PROGRAMME TERRITOIRES D'INDUSTRIE, C'EST :

**146
TERRITOIRES**

REGROUPANT
530 INTERCOM-
MUNALITÉS

**1 800
FICHES
ACTIONS**

PORTÉES PAR DES
BINÔMES
ÉLU-INDUSTRIEL

Les crises sociale, sanitaire et géopolitique ont montré les limites de la désindustrialisation de l'économie française. Pour créer des emplois et dynamiser leur économie, de nombreuses intercommunalités investissent le champ des politiques industrielles.

Intercommunalités de France s'est mobilisée pour accompagner ce mouvement de réindustrialisation par les territoires. L'association appuie le déploiement et le renouvellement du programme Territoires d'industrie – deux études ont été publiées en ce sens – et le Manifeste des Intercommunalités de France accorde une place centrale à l'industrie, à l'écologie industrielle et à la formation. Une thèse-Cifre portée par Intercommunalités de

France est en cours pour apporter des réponses de fond aux problématiques des politiques industrielles locales. L'association s'est également mobilisée pour que le tandem intercommunalités-région soit associé au plan France 2030.

Raréfaction du foncier industriel, difficultés croissantes de recrutement, besoin de moderniser et décarboner les modes de production : Intercommunalités de France s'est efforcée d'accompagner localement ses adhérents sur ces différents enjeux, par le biais des groupes de travail « Sobriété foncière et développement économique » et « Territoires d'industrie et transition écologique », cumulant une dizaine de sessions en visioconférence.

INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE EST PARTENAIRE DE L'OBSERVATOIRE DES IMPACTS TERRITORIAUX DE LA CRISE

Animé par Olivier Portier, consultant, et Vincent Pacini, professeur associé au Cnam, en partenariat avec l'ADGCF, l'Institut pour la recherche de la Caisse des Dépôts et le Cnam, l'OITC réunit des expertises variées pour croiser analyse systémique et de l'action locale et donner des clés aux acteurs publics et privés qui agissent dans les territoires. Retrouvez tous les rendez-vous de l'OITC en replay sur Youtube.



L'industrie apporte une contribution majeure à la création d'emplois et au dynamisme économique des territoires ruraux et des villes moyennes, qui ont un rôle essentiel à jouer dans la production nationale de richesse.



Virginie Carolo-Lutrot
Première vice-présidente

Caux Seine agglo

À RELIRE / À REVOIR

- Intercommunalités de France, **« APPORT, PRIORITÉ ET DEVENIR DES TERRITOIRES D'INDUSTRIE »** (octobre 2021)
- Intercommunalités de France, **« TERRITOIRES D'INDUSTRIE 2.0 : PROPOSITIONS POUR INSCRIRE LE PROGRAMME DANS LA DURÉE »** (février 2022)
- Retrouvez toutes les ressources, replay et publications sur la page **« TERRITOIRES D'INDUSTRIE ET INTERCOMMUNALITÉS : ORGANISER LA RÉINDUSTRIALISATION EN PARTANT DES TERRITOIRES »** sur le site internet d'Intercommunalités de France

29

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE, FORMATION ET COMPÉTENCES

Intercommunalités de France plaide pour la poursuite de la déconcentration de l'offre de formation de « bac -5 » à « bac +5 », du CAP au doctorat, dans les villes petites et moyennes. L'association appelle à la création de véritables « académies industrielles » dans les territoires, au plus près des besoins des entreprises : 75 % de l'emploi industriel est situé en dehors des métropoles.

À RELIRE / À REVOIR

- « FORMATION : LES NOUVEAUX ENJEUX DES TRANSITIONS ET DE LA PROXIMITÉ »** dossier du mensuel *Intercommunalités* n° 269 (mars 2022)
- Tribune : **« DES ACADÉMIES INDUSTRIELLES POUR NOS TERRITOIRES »**, *Journal du Dimanche*, 12 février 2022
- Partenariat Intercommunalités de France-AFPA (juin 2022)

Le foncier économique À L'HEURE DU ZAN

70%

DES INTERCOMMUNALITÉS JUGENT LEUR ZAE
SOUS-DIMENSIONNÉE À COURT ET MOYEN
TERME ET DOIVENT REFUSER DES PROJETS
D'IMPLANTATION OU D'EXTENSION

2 400 FRICHES INDUSTRIELLES

RECENSÉES EN FRANCE COUVRANT
ENTRE 90 000 ET 150 000 HECTARES

— 30

L'impératif de sobriété foncière limitera à l'avenir les possibilités d'implantation ou d'extension des entreprises. L'ensemble des pratiques foncières sont à repenser si les intercommunalités souhaitent continuer à développer l'économie de leur territoire tout en respectant l'objectif de zéro artificialisation nette d'ici à 2050.

Outre la sensibilisation des ministères au besoin d'accompagnement et de coordination des collectivités, Intercommunalités de France accompagne ses adhérents via le groupe de travail

« Concilier sobriété foncière et développement économique », réunissant par deux fois cette année près de 300 participants. Notes d'analyses, boîtes à outils, enquête sur la gestion intercommunale du foncier économique... sont autant de ressources à disposition des adhérents d'Intercommunalités de France auxquelles le groupe de travail a directement contribué.

L'association est également engagée dans la « Fabrique prospective sur les sites industriels de demain », portée par l'ANCT.

À RELIRE / À REVOIR

- Intercommunalités de France, **SOBRIÉTÉ FONCIÈRE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**, coll. Focus (janvier 2022)
- « **QUELLE STRATÉGIE DE MUTATION DES ZONES D'ACTIVITÉ ?** », à lire dans le mensuel Intercommunalités n°271 (mai 2022)
- Intercommunalités de France, Cerema, délégation Territoires d'industrie, « **MÉTHODES ET INTÉRÊT DES INVENTAIRES DU FONCIER ÉCONOMIQUE** », webinaire disponible en **replay** sur YouTube (février 2022)
- Intercommunalités de France, Cerema, délégation Territoires d'industrie, « **ENJEUX ET LEVIERS DU FONCIER ÉCONOMIQUE ET DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE DANS LE CADRE DU ZAN** », webinaire disponible en **replay** sur YouTube (février 2022)
- Intercommunalités de France, **TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**, coll. Focus (septembre 2022)

Commerce : UNE PRÉOCCUPATION MAJEURE

Pour les consommateurs et les acteurs du commerce, la crise sanitaire a accéléré les changements de pratiques déjà à l'œuvre durant la dernière décennie. Pour les intercommunalités soucieuses de développer un tissu commercial attractif et bénéfique à la vitalité de leur bassin de vie, les défis sont nombreux : l'offre commerciale supérieure à la demande des consommateurs, la croissance des surfaces commerciales, le développement des circuits courts et des nouveaux modes de consommation, la logistique du dernier kilomètre, l'explosion du e-commerce, la contraction du pouvoir d'achat, etc.

Grâce à de nombreuses publications et une série de webinaires et ateliers, Intercommunalités de France accompagne ses adhérents dans leurs réflexions et leurs capacités à agir afin d'anticiper les grandes mutations du commerce, toujours en lien avec les autres politiques publiques locales : habitat, développement économique, urbanisme, et mobilité. Sur le plan national, Intercommunalités de France est membre de la Commission nationale de l'aménagement commercial (CNAC) et du comité de pilotage du fonds de restructuration des locaux d'activité « 100 foncières » issu de plan France Relance.

Dérogation aux avis préalables DE LA CNAC ET DES CDAC

La collaboration étroite entre Intercommunalités de France, France Urbaine, la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme et la Fédération des SCoT a permis d'offrir la possibilité aux intercommunalités d'aller vers une plus grande autonomie en matière d'urbanisme commercial dans le cadre de l'expérimentation rendue possible par la loi 3DS.

Action Cœur de Ville, DEUXIÈME GÉNÉRATION

« Clarifier les financements et rééquilibrer la gouvernance et l'ingénierie entre la ville centre et l'intercommunalité. Celle-ci doit nécessairement être associée dès la conception du projet et à chacune de ses étapes clefs. » C'est notamment en ces termes qu'Intercommunalités de France a contribué à la définition, en cours, de la prochaine génération du programme Action Cœur de Ville.

« Comme pour les autres politiques publiques locales, le commerce doit s'intégrer dans un projet de territoire fort, clair et précis : les différents documents de planification en sont les intelligentes modalités d'application »



Gabriel Baulieu
vice-président d'Intercommunalités de France

En charge du commerce et de l'urbanisme commercial, premier vice-président de Grand Besançon Métropole

À RELIRE / À REVOIR

- Intercommunalités de France, Groupe La Poste, **LOGISTIQUE URBAINE: LA CAPACITÉ À AGIR DES COLLECTIVITÉS**, coll. Guide (janvier 2022)
- « LOGISTIQUE URBAINE DURABLE: QUELLES ACTIONS DES INTERCOMMUNALITÉS ? », webinaire disponible en *replay* sur YouTube (juin 2022)
- « COMMERCE ET ACTION PUBLIQUE LOCALE: ENJEUX ET MOYENS D'ACTIONS », webinaire disponible en *replay* sur YouTube (juin 2021)

Numérique : **LES ASSOCIATIONS D'ÉLUS AVANCENT ENSEMBLE**

Au quotidien, Intercommunalités de France et France urbaine travaillent ensemble au sein des Interconnectés, dans le cadre d'une commission commune, pour un numérique plus inclusif, plus responsable et plus universel.

Créé par Intercommunalités de France et France Urbaine, le réseau des Interconnectés est aujourd'hui la première association de partage des usages et des innovations du numérique au service des territoires.

Pour un **NUMÉRIQUE RESPONSABLE**

En décembre 2021, le « Manifeste pour des territoires numériques responsables » donne lieu à la création des sous-commissions « Numérique & Participation citoyenne » et « Intelligence artificielle & Data ». En mars 2022, grâce au travail du réseau des Interconnectés, 10 associations d'élus du bloc local¹ ont formulé leurs propositions pour un numérique responsable sous la bannière de la Belle Alliance.

Infrastructures, **DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE ET FERMETURE RÉSEAU CUIVRE**

Le dialogue entre Intercommunalités de France, l'Arcep et les acteurs du numériques, a permis de veiller à ce que les intercommunalités soient associées aux futures grandes étapes de transformation des infrastructures numériques. De la fermeture du réseau cuivre à la fin du déploiement de la fibre en passant par la 5G, l'accès aux services numériques doit être universel.

1. AMF, AMRF, APVF, Avicca, FNCCR, France urbaine, Intercommunalités de France, Open Data France, Ville de France, les Interconnectés.

Pour favoriser **L'INCLUSION NUMÉRIQUE**

Grâce au travail de la commission numérique et en écho au manifeste « Agir face à l'illectro-nisme » présenté en janvier 2021 à Cédric O, secrétaire d'État chargé de la Transition numérique, l'État a soutenu l'expérimentation de coordinations territoriales pour l'inclusion numérique (CTIN) dans cinq intercommunalités. Cette initiative est complémentaire de la création de nouveaux « hubs numériques » et du déploiement des 4 000 conseillers numériques dans les maisons France services.





Face à la multiplication des services dématérialisés privés ou publics, les intercommunalités ont un rôle majeur à jouer pour permettre à tous les citoyens de s'adapter pour continuer à effectuer leurs démarches du quotidien. L'inclusion numérique est une nécessité, dans les territoires urbains comme ruraux.



Jacques Oberti
vice-président d'Intercommunalités de France

En charge du numérique, président du SICOVAL

ACTION ÉCONOMIQUE : LA 3^E ÉDITION DE NOTRE ENQUÊTE QUINQUENNALE

Sept ans après la loi NOTRe et à la sortie de la crise sanitaire, les stratégies et les actions des intercommunalités dans le champ du développement économique ont évolué. 300 territoires ont répondu à l'édition 2022 de l'enquête sur l'action économique des intercommunalités et 15 ont participé à des entretiens qualitatifs : ils démontrent la forte implication des intercommunalités dans le développement économique.



Avec cette nouvelle enquête quinquennale, les intercommunalités ont pu témoigner de leur mobilisation en matière d'emploi, de formation mais aussi leur accompagnement quotidien des entreprises, de la TPE au grand groupe.



Laurent Trogrlic
Secrétaire général

Président de la commission Développement économique et Enseignement supérieur d'Intercommunalités de France, président du Bassin de Pompey.

À RELIRE / À REVOIR

- « LE VOLET NUMÉRIQUE DES CONTRATS DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE », webinaire disponible en replay sur YouTube (juillet 2021)
- » « E-INCLUSION : LA PRIORITÉ POUR RÉUSSIR LA TRANSITION NUMÉRIQUE », à lire dans le mensuel *Intercommunalités* n°264 (octobre 2021)
- « PROPOSITIONS DE LA BELLE ALLIANCE AUX CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE POUR RÉUSSIR LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE RESPONSABLE DES TERRITOIRES » manifeste signé par 10 associations représentatives des territoires (printemps 2022)
- « MANIFESTE POUR DES TERRITOIRES NUMÉRIQUES RESPONSABLES », porté par Intercommunalités de France, France urbaine et les Interconnectés (décembre 2021)

environnement

La planification écologique À L'ÉCHELLE DES BASSINS DE VIE

Les enjeux de transitions écologique et énergétique ne relèvent pas d'une politique sectorielle mais doivent être pris en compte dans l'ensemble des politiques publiques.

La montée en puissance des intercommunalités sur les politiques de transition écologique et énergétique se confirme. Des ressources pérennes seront cependant nécessaires car ces politiques nécessitent des moyens importants pour investir et pour accompagner les acteurs du territoire, notamment les ménages.

Intercommunalités de France promeut l'articulation du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) avec les documents de planification (PLUi) et de contractualisation (CRTE) intercommunaux.

Intercommunalités de France encourage la complémentarité des échelles, de la stratégie nationale bas carbone au PCAET porté par l'intercommunalité, en passant par le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRA-DET).



Comment, FINANCER LES TRANSITIONS ?

Intercommunalités de France travaille à l'identification de sources de financement pérennes pour les politiques de transition écologique et énergétique des intercommunalités. L'étude Financement de la transition écologique et énergétique : enjeux, recommandations et propositions des intercommunalités, présentée à l'été 2022, s'appuie sur les retours d'expérience d'adhérents d'Intercommunalités de France et les contributions de nombreux experts pour proposer des recommandations aux intercommunalités et alimenter les propositions associatives à l'intention des pouvoirs publics nationaux.

Le 13 janvier 2022, Intercommunalités de France, représentée par Sébastien Martin, président d'Intercommunalités de France (au centre) et Jean Revereault, vice-président d'Intercommunalités de France en charge des Transitions écologiques (à gauche) et le ministère de la Transition écologique, représenté par Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique (à droite), ont signé un accord de partenariat.



ZAN : DÉVELOPPER SANS BÉTONNER

L'objectif de zéro artificialisation nette d'ici à 2050 (ZAN) appelle un changement de modèle pour des espaces urbains à la fois plus denses et plus résilients mais aussi de nombreux changements sur le plan économique, en particulier pour le monde agricole.

Intercommunalités de France est mobilisée pour que la sobriété foncière reste compatible avec un développement équilibré des bassins de vie. Intercommunalités de France a obtenu :

- de désigner dans les conférences inter-SCoT les représentants des intercommunalités compétentes en matière de PLU et non couvertes par un SCoT ;
- que la circulaire du 31 août 2021 encourage les préfets à intégrer les objectifs de sobriété foncière dans les CRTE et les enjoins d'accompagner le déploiement du PLUi ;
- que les données des observatoires locaux pourront être prises en compte dans le suivi de l'artificialisation des sols ;
- que soit clarifiée la notion de projet d'intérêt régional ou national, dont l'artificialisation induite est décomptée au niveau régional.

Pour accompagner ses adhérents au plus près de leurs besoins, Intercommunalités de France a organisé :

- deux rencontres régionales pour encourager le dialogue région-communautés en amont de l'inscription des objectifs de sobriété foncière dans les SRADDET (Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté) ;
- trois rencontres entre des délégations régionales de l'intercommunalité et les exécutifs régionaux sur le sujet du ZAN (Occitanie, Centre-Val de Loire, Auvergne-Rhône-Alpes).

Intercommunalités de France continue à dialoguer avec le Gouvernement et l'ensemble des acteurs concernés pour permettre de concilier l'impératif de sobriété foncière avec la nécessité de développer nos territoires.



Sébastien Miossec
Président délégué

Quimperlé communauté

À RELIRE / À REVOIR

DES RESSOURCES, POUR COMPRENDRE ET ANTICIPER

- « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE : DÉVELOPPER SANS BÉTONNER », dossier du mensuel *Intercommunalités* n°261 (juin 2021)
- « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE - CLÉS DE LECTURE POUR LES INTERCOMMUNALITÉS : CADRE ET ÉTAPES POUR TERRITORIALISER LES OBJECTIFS DE LA LOI » une présentation d'Intercommunalités de France des principales dispositions applicables pour la traduction du ZAN dans les documents de planification spatiale

Retrouvez toutes les ressources sur le ZAN depuis notre page dédiée : « ZAN, SOBRIÉTÉ FONCIÈRE : LES RESSOURCES À DISPOSITION DES INTERCOMMUNALITÉS », sur le site d'Intercommunalités de France

Cycles de webinaires « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE », en partenariat avec le CNFPT : 6 conférences disponibles en *replay* sur la chaîne YouTube d'Intercommunalités de France (octobre-décembre 2021)



Climat et énergie : LE RÔLE DES INTERCOMMUNALITÉS EST RECONNU

Pour les intercommunalités compétentes pour l'élaboration et la mise en œuvre des PCAET, les enjeux climat-énergie sont significatifs : Soutenir la production d'énergies renouvelables tout en assurant qu'elles soient acceptées, Accompagner la rénovation énergétique des logements, Réduire les consommations énergétiques du patrimoine public, Accélérer la décarbonation des mobilités, Adapter le territoire aux changements climatiques.

Le rôle des intercommunalités est reconnu : la loi Climat et résilience identifie prioritairement l'échelle intercommunale pour organiser les guichets d'accompagnement à la rénovation énergétique. Après s'être beaucoup mobilisée avant l'adoption de la loi, Intercommunalités de

France a participé aux échanges sur ses textes d'application : accompagnement à la rénovation énergétique des logements, régionalisation des objectifs de programmation pluriannuelle de l'énergie ou encore mesures visant à renforcer les outils à dispositions des élus locaux pour la production d'énergies renouvelables.

Intercommunalités de France participe à la concertation sur la Stratégie française pour l'énergie et le climat, qui comprendra :

LA STRATÉGIE NATIONALE BAS-CARBONE

LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE

LE PLAN NATIONAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

37

Les intercommunalités ont une responsabilité pour réduire les consommations énergétiques et accroître la production d'énergies renouvelables locales. Pour cela, des objectifs clairs, des moyens pérennes et un dialogue renforcé entre État et collectivités sont nécessaires.



Jean Revereault
Président de la commission Transitions écologique et
énergétique, vice-président du Grand Angoulême

À RELIRE / À REVOIR

- Intercommunalités de France, **FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE: ENJEUX, RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS DES INTERCOMMUNALITÉS**, coll. Focus (juillet 2022)
- Intercommunalités de France, « **CHANGEMENT CLIMATIQUE : LA NÉCESSITÉ DE L'ADAPTATION DE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE** », coll. Focus (février 2022)
- « **PLANS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE: COMMENT TENIR LES ENGAGEMENTS ?** », à lire dans le mensuel *Intercommunalités* n°262 (juillet 2021)
- Intercommunalités de France, « **PCAET : FOCUS SUR 5 RETOURS D'EXPÉRIENCE** » coll. Focus (décembre 2021)



Vers une politique **GLOBALE DE L'EAU**

Avec des ressources contraintes, les intercommunalités doivent faire face à des épisodes pluvieux plus intenses, des sécheresses plus fréquentes et sévères soulevant des risques de conflits d'usage. Les politiques actuelles de lutte contre les pollutions sont insuffisantes pour l'atteinte des objectifs européens. Plusieurs centaines de milliers de personnes vivent sans accès permanent à l'eau potable et à l'assainissement. Les financements sont insuffisants et nécessitent d'engager une réflexion globale sur les politiques de l'eau.

Les intercommunalités exercent un nombre croissant de compétences permettant de structurer une politique globale sur l'ensemble du cycle de l'eau :

- eau potable ;
- assainissement ;
- gestion des eaux pluviales urbaines ;
- gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Au cours des débats parlementaires de la loi 3DS, Intercommunalités de France a défendu le maintien du transfert des compétences eau potable et assainissement aux communautés de communes au plus tard en 2026 (ce transfert a déjà été effectué de manière volontaire dans plus du tiers des communautés de communes).

Une journée d'auditions organisée en avril 2022 avec des experts du monde de l'eau a permis de formuler plusieurs propositions qui alimenteront le travail d'Intercommunalités de France à destination des adhérents et des pouvoirs publics nationaux.



Sécheresses, inondations, pollutions... confirment qu'une politique transversale sur l'ensemble du cycle de l'eau, concertée avec les usagers, est nécessaire.



Régis Banquet
vice-président

En charge de l'Eau, président de Carcassonne agglomération

À RELIRE / À REVOIR

Intercommunalités de France,
FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE: ENJEUX, RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS DES INTERCOMMUNALITÉS, coll. Études
(juin 2022)

Intercommunalités de France, **GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES**, coll. Focus
(septembre 2021)



La biodiversité, UN ATOUT POUR MON TERRITOIRE !



L'ensemble des politiques publiques ont un impact sur la biodiversité. À l'inverse, la biodiversité peut être un formidable levier au service des projets de territoire, en termes de développement économique comme de santé.



Christophe Degruelle
vice-président

élu référent Paysages pour Intercommunalités de France, président de Blois Agglopolys

Si la biodiversité ne fait pas l'objet d'une compétence dédiée, les intercommunalités sont directement concernées par son érosion.

La biodiversité assure des services essentiels à la vie humaine : purification de l'air et de l'eau, limitation du ruissellement, alimentation...

Les politiques locales ont des conséquences directes sur la biodiversité : urbanisme, eau, développement économique, habitat, mobilités ; lutte contre l'artificialisation des sols.

Le premier volet de la stratégie nationale biodiversité vient confirmer l'indispensable mobilisation des collectivités locales. Les enjeux restent cependant difficiles à appréhender pour les élus. Un travail de pédagogie est nécessaire afin de traduire les enjeux de biodiversité dans les politiques publiques locales.

La biodiversité, un atout pour mon territoire !

Ce mot d'ordre a guidé la préparation du colloque organisé en mars 2022 par Intercommunalités de France, l'UPGE, la FédéSCoT, avec le soutien de l'OFB. L'objectif était de montrer, retours d'expérience à l'appui, que la biodiversité est transversale et concerne l'ensemble des politiques de l'intercommunalité. Ce travail a été poursuivi dans le cadre d'une vidéo pédagogique à destination des élus locaux.

Intercommunalités de France a participé aux concertations des stratégies nationales **biodiversité** et **micropolluants**. L'association poursuivra son accompagnement à destination des intercommunalités pour les aider à s'approprier ces enjeux et à les traduire dans leurs projets de territoire.

39

À RELIRE / À REVOIR

- « LA BIODIVERSITÉ, UNE OPPORTUNITÉ POUR MON TERRITOIRE ET MES CONCITOYENS », vidéo pédagogique à destination des élus locaux produite en partenariat avec l'Office français de la biodiversité (juillet 2022)
- « LA BIODIVERSITÉ, UN ATOUT POUR LE TERRITOIRE » dossier du mensuel *Intercommunalités* n°271 (mai 2022)



— cohésion —



CRTE : « ILS SONT EN PLACE ! »

Un contrat global, transversal et intégrateur entre l'intercommunalité, l'État et ses opérateurs : cette position ancienne et constante d'Intercommunalités de France trouve une première traduction dans le contrat de relance et de transition écologique (CRTE). En permettant de passer d'une logique descendante et fragmentée (les appels à projet) à une logique partenariale, le CRTE renouvelle profondément les relations entre l'État et les collectivités locales.

UN AN APRÈS LEUR LANCEMENT LES CRTE COUVRENT 99 % DU TERRITOIRE NATIONAL : 833 CONTRATS ET PROTOCOLES ONT ÉTÉ SIGNÉS.

CRTE, LES PRIORITÉS DES TERRITOIRES :

- La rénovation des bâtiments publics ;
- Le traitement et la valorisation des déchets ;
- La santé ;
- L'eau ;
- L'écomobilité et les transports collectifs ;
- La culture et le patrimoine.

Au cours de l'année écoulée, Intercommunalités de France a suivi l'élaboration des CRTE et a participé à toutes les instances nationales de suivi. En partenariat avec l'ADGCF, l'association a notamment mis en place un groupe de travail sur le volet financier des contrats. Pour accompagner ses adhérents, Intercommunalités de France a multiplié les webinaires et publié plusieurs guides, en partenariat avec le Cerema, l'ANCT, l'AMF, l'ANPP, le CGDD...

Au cours des prochains mois, Intercommunalités de France poursuivra le suivi de la programmation des actions financées dans le cadre des CRTE et l'analyse de la plus-value de ce nouveau contrat. Une attention particulière sera portée au rôle des CRTE dans l'ambition de planification écologique territoriale exprimée par les pouvoirs publics, et aux enjeux du financement des actions portées par les collectivités.

À RELIRE / À REVOIR

Intercommunalités de France, ANCT, Cerema, **CONTRATS DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIE : LES PREMIERS EFFETS PRODUITS – RETOUR D'EXPÉRIENCE DE DIX TERRITOIRES**, coll. Focus (janvier 2022)

CYCLE DE WEBINAIRES « CRTE », sur la méthode, la gouvernance, le pilotage des contrats mais aussi de nombreuses thématiques : économie et emploi, transition écologique, économie circulaire... disponibles en **replay** sur YouTube

ANCT, Intercommunalités de France, AMF, ANPP, Cerema, **LES CLÉS POUR RÉUSSIR SON CRTE**, (novembre 2021)

« **CRTE : UN AN APRÈS, QUELLES ATTENTES ?** », à lire dans le mensuel *Intercommunalités* n°272 (juin 2022)



La première étape des CRTE est désormais derrière nous : ils sont signés et sont en place. L'enjeu est désormais d'en faire la pierre angulaire de nos projets de territoire et de la planification écologique territoriale



Sébastien Martin
Président d'Intercommunalités de France,
président du Grand Chalon

Les autorités ORGANISATRICES DE L'HABITAT

Réduction des consommations énergétiques, sobriété foncière et densification des espaces urbains, fluidité des parcours résidentiels des ménages, accès au logement des populations les plus vulnérables... les enjeux pour les politiques de l'habitat sont nombreux et le logement reste une préoccupation majeure des élus locaux et plus particulièrement des intercommunalités. Elles disposent en la matière de compétences qui se sont élargies au fil du temps et qui leur permettent de piloter de plus en plus d'actions dans le domaine de l'habitat.

SUR LA PÉRIODE RÉCENTE, DEUX LOIS ONT FORTEMENT MOBILISÉ LES ÉLUS ET LES ÉQUIPES D'INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE.

« CLIMAT RÉSILIENCE »

propose de nombreuses dispositions en matière de rénovation énergétique. L'enjeu est essentiel pour les intercommunalités dont le parc de logements privés est ancien. À moyen terme, les logements ayant une mauvaise étiquette énergétique (F ou G) seront progressivement interdits à la location. De quoi se mobiliser rapidement pour que les intercommunalités, avec l'aide des dispositifs publics à leur disposition, investissent pleinement la question de la rénovation énergétique.

DES MOYENS POUR AGIR

Intercommunalités de France participe activement à la commission nationale SRU. L'association est impliquée dans les conseils d'administration de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah), de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), du Fonds national des aides à la pierre (FNAP) et de l'Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL).

« 3DS »

a consacré la notion d'autorité organisatrice de l'habitat (AOH) en donnant aux intercommunalités qui le souhaitent de nouvelles compétences dans le domaine de l'habitat. Lors des débats parlementaire sur cette loi, Intercommunalités de France s'est beaucoup engagée pour que soit renforcée la capacité d'action locale des intercommunalités et pour amplifier le mouvement de territorialisation des politiques de l'habitat.



La reconnaissance des AOH au niveau local ne signifie pas pour l'État un abandon de ses prérogatives. Bien au contraire, elle implique un engagement partagé entre un État fort garant de l'intérêt national et de la solidarité, et les collectivités mises en situation de responsabilité.



Jérôme Baloge
vice-président

En charge de l'Habitat, président de la communauté d'agglomération du Niortais

À RELIRE / À REVOIR

- Intercommunalités de France, Acadie, **ATLAS DE LA VENTE HLM AUX PARTICULIERS ET ENTRE BAILLEURS SOCIAUX : UN INSTRUMENT DES POLITIQUES LOCALES DE L'HABITAT ?** coll. Études (mars 2022)
- « **SRU, LES NOUVELLES DISPOSITIONS APRÈS LA LOI 3DS** », un webinaire d'Intercommunalités de France disponible en **replay** sur Youtube

Cohésion : LA PLUS-VALUE INTERCOMMUNALE

Approche transversale, capacité de coordination, projet de territoire fédérateur et intégrateur... L'intercommunalité peut faire valoir une réelle plus-value pour renforcer la cohésion sociale et territoriale de notre pays, aux côtés des communes dans leur rôle de grande proximité, et aux côtés des nombreux acteurs des politiques sociales et culturelles.

Au cours de l'année écoulée, Intercommunalités de France a participé à la mise en place du contrat d'engagement jeunes et aux instances nationales de suivi de l'accueil des personnes déplacées d'Ukraine. De nombreux interlocu-

teurs ont été rencontrés : Fédération nationale des communautés professionnelles territoriales de santé, Union nationale des missions locales, Agence du service civique...

En matière de cohésion territoriale, Intercommunalités de France travaille aux enseignements à tirer de la fin des contrats de ville. Elle réalise également une mission sur les politiques européennes, « Construire une Europe des territoires », pour améliorer la relation entre Europe et intercommunalités (plus d'une vingtaine de structures auditionnées).



La pauvreté ne connaît pas de frontières. Dans la plupart de nos territoires, les deux tiers des habitants qui vivent sous le seuil de pauvreté n'habitent pas les quartiers prioritaires. Nous devons porter une vision intégrée de la cohésion territoriale.



Anne Terlez
vice-présidente d'Intercommunalités de France

En charge de la cohésion sociale,
vice-présidente de l'agglo Seine-Eure

— 44

Culture :

DES MOYENS POUR AGIR, DES OUTILS POUR RÉFLÉCHIR

Intercommunalités de France est représentée au sein du Conseil des territoires pour la Culture présidé par le ministre en charge de la Culture, et désigne les représentants des intercommunalités dans les Conseils locaux des territoires pour la Culture, présidés par les préfets ou les DRAC.

À LIRE :

Intercommunalités de France, **POLITIQUES CULTURELLES INTERCOMMUNALES : ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES**, coll. Études (octobre 2021)

« LA NOUVELLE DIMENSION DE L'INTERCOMMUNALITÉ CULTURELLE », dossier du mensuel Intercommunalités n°264 (octobre 2021)



Nouvelle organisation des mobilités, NOUVEAUX ENJEUX



Les enjeux du développement des mobilités rurales sont un véritable défi pour nos intercommunalités et nos régions, pour favoriser l'attractivité de nos territoires



Antoine Chéreau
vice-président d'Intercommunalités de France

En charge des mobilités, président des Terres de Montaigu,
premier vice-président de la région Pays de la Loire

53 %
DES 965
COMMUNAUTÉS DE
COMMUNES

sont désormais autori-
tées organisatrices de la
mobilité (AOM)

77 %
DE LA POPULATION

réside dans une inter-
communalité compé-
tente pour l'organisa-
tion de la mobilité

La loi d'orientation des mobilités (décembre 2019) et la loi Climat et résilience (août 2021) rebatent les cartes de l'organisation des mobilités en France.

- Intercommunalités de France accompagne la prise de compétence mobilités choisie par près de 500 communautés de communes.
- Intercommunalités de France accompagne la mise en place des zones à faibles émissions, obligatoire en 2025 dans toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants.

À RELIRE / À REVOIR

- « ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUES ET MOBILITÉS : UNE PLURALITÉ DE SOLUTIONS À DÉPLOYER », 17 mai 2022 : compte-rendu des échanges du groupe de travail Territoires d'industrie et Transition écologique à retrouver sur le site internet d'Intercommunalités de France.
- Retrouvez toutes les ressources sur le ZAN depuis notre page dédiée : « ZAN, SOBRIÉTÉ FONCIÈRE : LES RESSOURCES À DISPOSITION DES INTERCOMMUNALITÉS », sur le site d'Intercommunalités de France
- « PANORAMA DE LA PRISE DE COMPÉTENCE D'ORGANISATION DES MOBILITÉS PAR LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES », à lire dans le mensuel **Intercommunalités** n°271 (mai 2022)

Les partenaires D'INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE



Rédaction et suivi éditorial

Maxime Goudezeune

Chargé du plaidoyer
Intercommunalités de France

*Avec les contributions de tous les
membres de l'équipe technique
d'Intercommunalités de France*

Pilotage

Floriane Boulay

Directrice générale
Intercommunalités de France

Mise en page

Alexis Fressard

Conseil en communication

Crédits photo

Pierre Grasset, Terra, istock, Lionel
Pagès

Impression

Handiprint

Date de publication

Septembre 2022

INTERCOMMUNALITÉS — DE FRANCE —



INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

22, rue Joubert - 75009 Paris
T. 01 55 04 89 00

www.adcf.org
adcf@adcf.asso.fr